

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

ARRETE MUNICIPAL n° 2025-062

PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE PELVOUX TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU

Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs de police du Maire

Vu les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la police de la circulation et du stationnement ainsi que les articles L1111-1 à L1111-6

Vu le code de la route, notamment l'article R.411-25

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre I-8 partie signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié

Considérant la nécessité de travaux sur une fuite du réseau AEP, route de Pelvoux

ARRETE

Article 1. La circulation est modifiée, du lundi 02 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025, de 8h à 17h route de Pelvoux, au regard du numéro 1024 de cette route.

Article 2. Une circulation alternée sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3. La signalisation réglementaire sur la zone de travaux et aux extrémités du chantier sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

Article 4. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par tous les agents habilités à cet effet.

Article 5. Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Services techniques de Vallouise Pelvoux

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 27 mai 2025

Le Maire



Gaëlle MOREAU

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales publié sur le site Internet de la commune.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.